



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Assurance invalidite

Question écrite n° 103

Texte de la question

M. Rene Carpentier attire l'attention de M. le ministre de l'economie sur des cas de refus de la part de compagnies d'assurances nationales d'accorder une assurance invalidite a des handicapés lors de l'acquisition de leur logement. Cette mesure est d'autant plus infondée que les intéressés peuvent se trouver un jour handicapés pour des raisons étrangères à leur handicap actuel. Il y a donc bien une discrimination à l'encontre des handicapés. Il lui demande comment il entend exiger des compagnies d'assurances qu'elles corrigent cette injustice.

Texte de la réponse

Les accédants à la propriété adhèrent le plus souvent à une assurance de groupe proposée par un organisme de crédit dont l'objet est de pallier les conséquences de divers aléas susceptibles d'affecter leur solvabilité, tels que décès, invalidité et plus récemment perte d'emploi. Le rôle de l'assurance est de se substituer, le cas échéant, à l'emprunteur pour payer les échéances du prêt pendant une certaine période ou pour rembourser par anticipation le capital restant dû. En application du principe de l'autonomie de la volonté qui préside à la conclusion d'un contrat d'assurance, l'assureur a la faculté d'accepter ou de refuser de donner sa garantie au postulant à l'assurance, en fonction de l'appréciation technique du risque. Lorsqu'elle est acceptée, la garantie peut être accordée moyennant une prime à taux normal. Si en raison de l'âge ou de l'état de santé du candidat à l'assurance, le risque est jugé grave, une surprime peut être appliquée. Un handicap ne constitue pas en soi un facteur constitutif d'un risque aggravé. Il ne saurait donc y avoir une quelconque discrimination au détriment des handicapés lors de l'acquisition de leur logement.

Données clés

Auteur : [M. Carpentier René](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 1993, page 1212

Réponse publiée le : 25 octobre 1993, page 3686